

Annonce préalable au sens des art. 5 ss. OOPA

concernant

l'offre publique d'acquisition

de

Highlight Communications AG, Pratteln

portant sur toutes les actions au porteur cotées d'une valeur nominale de CHF 9 chacune se trouvant en mains du public de

Escor Casinos & Entertainment AG, Düringen

A. INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE

1. Objet de l'Offre

L'offre publique d'acquisition (**Offre**) porte sur la totalité des actions au porteur cotées d'Escor Casinos & Entertainment AG, Düringen (**ESCOR**) d'une valeur nominale de CHF 9 chacune se trouvant en mains du public (**Actions ESCOR**) qui ne sont pas détenues par Highlight Communications AG, Pratteln (**Offrante**) ou par des personnes agissant de concert avec elle (y compris ESCOR elle-même), c'est-à-dire actuellement sur 849'732 actions ESCOR.

2. Prix de l'Offre

Le prix de l'offre se monte à CHF 17.50 net par Action ESCOR, sous déduction du montant brut d'éventuels effets de dilution survenant jusqu'au moment de à l'exécution de l'offre (par exemple versements de dividendes, remboursements de capital, toute autre distribution, augmentations de capital avec un prix d'émission par action inférieur au prix de l'offre, vente d'actions propres à un prix inférieur au prix de l'offre, émission d'options ou de prêts convertibles à un prix inférieur à leur valeur de marché sur la base du prix de l'offre, et l'octroi de droits de souscription ou de droits préférentiels de souscription appréciables en argent et tous droits similaires).

3. Durée de l'Offre

Le prospectus de l'Offre sera en principe publié le 23 septembre 2011. Après l'écoulement du délai de carence de dix jours de bourse l'Offre demeurera en principe ouverte pour une durée de 20 jours de bourse. La durée de l'Offre débutera ainsi en principe le 10 octobre 2011 et s'achèvera en principe le 4 novembre 2011, à 16.00 heures (CET) (**Durée de l'Offre**). L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre à une ou plusieurs reprise(s). Une prolongation de la Durée de l'Offre au-delà de 40 jours de bourse nécessite l'approbation de la Commission des OPA.

Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse à compter du terme de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) sera accordé pour accepter celle-ci ultérieurement. Le délai supplémentaire débutera en principe le 11 novembre 2011 et s'achèvera en principe le 24 novembre 2011, à 16.00 heures (CET).

4. Conditions

L'Offre est soumise aux conditions suivantes:

- a. à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée), l'Offrante et les sociétés et personnes agissant de concert avec elle détiennent au moins 50,01 % des droits de votes et du capital actions d'ESCOR;
- b. aucun jugement, aucune décision de justice ou décision émanant d'une autorité gouvernementale n'a été rendu qui empêcherait la présente Offre ou son exécution.

L'Offrante se réserve le droit de renoncer à l'une ou à l'ensemble de ces conditions.

L'Offre est déclarée ne pas avoir abouti dans le cas où la condition a ne serait pas réalisée à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) et où il n'aurait pas été renoncé à son exécution. Si la condition b. devait ne pas être réalisée à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) et si l'Offrante devait ne pas avoir renoncé à cette condition, l'Offrante aura le droit de:

- a. déclarer l'Offre comme ayant néanmoins abouti, tout en reportant l'exécution de l'Offre de quatre mois au plus (**Délai de Report**). L'Offre devient caduque, si cette condition n'est pas remplie à l'échéance du Délai de Report, à moins que l'Offrante ne renonce à cette condition;
- b. prolonger la Durée de l'Offre au-delà de 40 jours de bourse, si la Commission des OPA l'accepte; ou
- c. déclarer l'Offre comme n'ayant pas abouti.

B. INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

Des informations détaillées au sujet de cette offre seront en principe publiées le 23 septembre 2011.

Restrictions concernant l'Offre / Offer Restrictions

En général / General

L'offre publique d'acquisition décrite dans la présente annonce préalable n'est présentée ni directement ni indirectement, dans un pays ou une juridiction où elle serait illicite, ou dans lequel/laquelle elle enfreindrait d'une quelconque autre manière les lois et règlements applicables, ou qui exigerait de l'Offrante une quelconque modification des dispositions ou des conditions de l'Offre, le dépôt d'une demande supplémentaire et/ou l'accomplissement de démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, réglementaires ou judiciaires. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à un tel pays ou une telle juridiction. Les documents liés à l'Offre ne peuvent être ni distribués ni envoyés dans lesdits pays ou lesdites juridictions. De tels documents ne peuvent pas être utilisés dans ces pays ou ces juridictions à des fins promotionnelles pour l'acquisition de droits de participation dans ESCOR par des personnes physiques ou morales.

The public tender offer described in this pre-announcement is not directly or indirectly made in a country or jurisdiction in which such offer would be illegal, otherwise violate the applicable law or an ordinance or which would require the offerer to change the terms or conditions of the offer in any way, to submit an additional application to or to perform additional actions in relation to any state, regulatory or legal authority. It is not intended to extend the offer to any such country or such jurisdiction. Documents relating to the offer must neither be distributed in such countries or jurisdictions nor be sent to such countries or jurisdictions. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of securities of ESCOR by anyone from such countries or jurisdictions.

United States of America

The public tender offer described in this pre-announcement will not be made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of national securities exchange of, the United States of America (U.S.) and may only be accepted outside the U.S. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. The offer prospectus and any other offering materials with respect to the public tender offer described in this pre-announcement must neither be distributed in nor sent to the U.S. and must not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of ESCOR, from anyone in the U.S. The offerer is not soliciting the tender of securities of ESCOR by any holder of such securities in the U.S. Securities of ESCOR will not be accepted from holders of such securities in the U.S. Any purported acceptance of the offer that the offerer or its agents believe has been made in or from the U.S. will be invalidated. The offerer reserves the absolute right to reject any and all acceptances by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

United Kingdom

The offer documents in connection with the offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or habitual abode is in the United Kingdom. This does not apply, however, to persons in the United Kingdom who are qualified investors within the meaning of Section 86(7) of the Financial Services and Markets Act 2000 who (i) have professional experience in matters relating to investments falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the Order), (ii) fall within Article 49(2)(a)

to (d) (high net worth companies, unincorporated associations, etc.) of the Order, or (iii) are persons to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as Relevant Persons). This offer prospectus and any other offering materials must not be acted on or relied on by persons who are not Relevant Persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to Relevant Persons and will be engaged in only with Relevant Persons.

Australia, Canada and Japan

This pre-announcement is not addressed to shareholders of ESCOR, whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan. Such excluded shareholders may not accept the public tender offer described in this pre-announcement.

	Numéro de Valeur	ISIN	Symbole
Actions au porteur de Escor Casinos & Entertainment AG avec d'une valeur nominale de CHF 9	358 325	CH 000 358325 6	ESRI

16 septembre 2011